



Programme international
d'éducation au
développement durable

Fiche comparative du label Eco-Ecole (Teragir) et du label E3D (Éducation nationale)

Les deux labels Eco-Ecole et E3D sont décernés aux établissements scolaires de la maternelle au lycée pour valoriser leurs démarches d'éducation au développement durable (EDD). Cette fiche a pour but de répertorier leurs similitudes et leurs différences.

A travers une convention - cadre de partenariat adoptée en 2017 et renouvelée en 2022, Teragir et le ministère de l'Éducation nationale travaillent en coopération pour le développement de l'éducation au développement durable en milieu scolaire.

Les deux labels sont compatibles, et font parfois l'objet d'équivalences, pour certaines académies (ex : académie de Nancy-Metz). De nombreux établissements scolaires disposent des deux labels, car l'obtention de l'un favorise très souvent l'obtention de l'autre. Certains critères se retrouvent dans les deux labels, et d'autres sont spécifiques à chacun.

Le tableau ci-dessous expose des points de comparaison fondamentaux.

Points de comparaison	Label Eco-Ecole	Label E3D
Echelle	Internationale, via le réseau Eco-Schools	Nationale
Entité labellisable	Établissement scolaire	Établissement scolaire, réseau d'établissements scolaires, et territoire
Date de création et entité à l'origine	Programme Eco-Schools créé par la <i>Foundation for Environmental Education</i> (FEE) en 1994, et développé en France depuis 2005 par l'association Teragir	Depuis 2013 par le ministère de l'Éducation nationale
Critères de labellisation	Critères de labellisation reposant sur le respect de la méthodologie Eco-Ecole en 7 points, et l'implication des élèves.	Critères généraux définis par l'Éducation nationale : mobilisation des élèves, liens avec les collectivités territoriales, etc. Critères spécifiques différents selon les académies
Jury	Equipe Eco-Ecole et comité de labellisation réunissant les partenaires.	Décerné par un jury sélectionné chaque année, et par les autorités académiques
Exigence d'obtention	Facultative	Facultative
Durée de validité	Valable 1 an, renouvelable chaque année	Valable 3 ans
Niveaux de labellisation	4 niveaux de labellisation : bronze, argent, or et platine	3 niveaux de labellisation : engagement, approfondissement et déploiement
Thématiques principales de labellisation	8 thématiques Eco-Ecole différentes	Pas de choix thématique
Date limite de dépôt du dossier	30 avril de chaque année	Varie selon les académies
Communication des résultats	Mi-juin	Varie selon les académies, d'avril (ex: académie de Nantes) à juin (ex: académie de Limoges)

Nombre d'établissements scolaires labellisés	916 (en 2023)	Environ 10 000 (en 2022)
Modalité de délivrance	Diplôme et drapeau envoyé par courrier, retours individualisés sur le projet. Plaque optionnelle.	Varie selon les académies (diplôme, plaque, etc.)